



## CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

### ADRESSE DU SIEGE D'EXPLOITATION (si différente de vos coordonnées)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

### COMMUNE PRINCIPALE DE LOCALISATION DE VOS PERTES (si différente de celle du siège d'exploitation)

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

### POUR LES GAEC

Nombre d'associés : \_\_\_\_\_

NOM et prénom des associés	Date de naissance	Associé exploitant (OUI ou NON)	Situation familiale	Lien de parenté
	_ _ _ _ _ _ _			
	_ _ _ _ _ _ _			
	_ _ _ _ _ _ _			
	_ _ _ _ _ _ _			

### SAU

SAU totale : |\_|\_| ha |\_|\_| a

Si une partie de votre SAU est située sur d'autres départements, veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :

Surface (ha)	Département

### ASSURANCES

Vos contrats d'assurance souscrits et acquittés à la date du sinistre pour chaque risque assuré :

Risque assuré	Compagnie	N° de contrat
Incendie-tempête bâtiments agricoles		
Grêle et tempête sur récolte		
Mortalité du bétail		
Assurance récolte (contrats à la culture)		
Assurance récolte (contrats à l'exploitation)		
Assurance des embarcations affectées à l'exploitation		



## VOS PRODUCTIONS ANIMALES

Élevage avec déclaration en effectif

Productions liées au sol					Facultatif
		Effectif moyen 2011	Effectif vendu en 2011 (hors réforme)	Produit brut par tête (€)	Produit brut total (€)
<b>Troupeau laitier</b>					
93400	Vaches laitières de moins de 5 000 litres			1 157	
93402	Vaches laitières de 5 000 à 6 000 litres			1 836	
93404	Vaches laitières de 6 000 à 7 000 litres			2 115	
93406	Vaches laitières de 7 000 à 8 000 litres			2 394	
93408	Vaches laitières de plus de 8 000 litres			2 674	
92200	Génisses laitières de plus de 2 ans			1 000	
92202	Génisses laitières de 1 à 2 ans				
92204	Génisses ou veaux de 3 mois à 1 an				
<b>Troupeau allaitant</b>					
93500	Vaches allaitantes			846	
91306	Taureaux adultes				
92300	Génisses de plus de 2 ans			1 100	
92304	Génisses de 1 à 2 ans				
92308	Génisses ou veaux de 3 mois à 1 an				
<b>Jeunes bovins abattus à moins de 24 mois (élevage spécialisé en taurillons)</b>					
91202	Bovins de 1 à 2 ans de race à viande			548	
91204	Autres bovins de 1 à 2 ans de race laitière			1 141	
<b>Bovins abattus à plus de 24 mois (bœufs)</b>					
91300	Bœuf de plus de 2 ans race à viande			577	
91200	Bœuf de plus de 2 ans race laitière			1 171	
<b>Ovins</b>					
91500	Brebis viande			134	
92702	Agnelles				
<b>Caprins</b>					
91902	Chèvres laitières			553	
91704	Chevrettes				
<b>Autres productions (à préciser)</b>					
				<b>TOTAL (€)</b>	

Productions hors-sol					Facultatif	
		Nombre de têtes	Nombre de places	Nombre de m <sup>2</sup>	Produit brut par tête (€)	Produit brut total (€)
<b>Porcs</b>						
93100	Truies naisseur-engraisseur				2 678	
93000	Truies naisseur (8 kg)				694	
93002	Truies naisseur (25 kg)				770	
93104	Porc charcutier avec post-sevrage				17	
93105	Porcs engraisseur à façon sans post-sevrage				15	
<b>Veaux de boucherie</b>						
91318	Veaux de boucherie à façon				499	
<b>Aviculture</b>						
93307	Poulets de chair standard				45,17	
93308	Poulets de chair export				52,55	
93305	Poulets label				36,92	
93302	Coquelets				26,24	
92002	Dindes				45,00	
92900	Pintades				38,72	
93204	Poulettes démarrées				30,00	
93206	Poules pondeuses				20,91	
<b>Cuniculture</b>						
92500	Lapins de chair				213	
					<b>TOTAL (€)</b>	

### **Élevage avec déclaration en effectif**

Éléments (m<sup>2</sup>, kg...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple : pisciculture) ou production (exemple : miel)

Codes	Catégories d'animaux ou productions	Éléments déclarés permanents (présents à la date du sinistre)	Unité
Ex2	Ruches en production	700	nombre

## VOS PRODUCTIONS VEGETALES

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année 2011

Codes	Nature des cultures	Rendement forfaitaire (qx/ha)	Produit brut forfaitaire à l'ha (€) (A)	Surface (ha) (B)	Produit brut total (€) (C = A x B)	Surface auto-consommée (aliment bétail)
<b>Céréales (grain)</b>						
91572	Blé d'hiver	72	954			
93905	Orge d'hiver t escourgeon	66	822			
93306	Orge de printemps	58	719			
91370	Avoine	52	645			
95160	Seigle	46	570			
95100	Sarrasin	15	446			
95480	Triticale	64	787			
93325	Maïs grain	81	851			
93020	Jachère					
<b>Céréales (paille)</b>						
91754	Paille vendue (toutes céréales)	45	140			
<b>Oléagineux et protéagineux</b>						
94493	Pois protéagineux	42	605			
92174	Colza alimentaire (graine)	32	704			
92641	Féverole	38	530			
92175	Colza industriel (diester)	32	685			
<b>Pommes de terre</b>						
94620	Pomme de terre primeur et demi-saison	137	3 881			
94623	Pomme de terre plant	228	9 184			
<b>Légumes de conserve (industriels)</b>						
91632	Carotte industrielle	435	2 175			
92600	Épinard branche et épinard haché	280	2 520			
91690	Céleri branche	500	8 500			
92920	Haricot toutes catégories	96	2 404			
92945	Flageolet	59	2 773			
94203	Pois	98	2 744			
93682	Navet	411	1 850			
91452	Betterave	558	2 232			

Codes	Nature des cultures	Rendement forfaitaire (qx/ha)	Produit brut forfaitaire à l'ha (€) (A)	Surface (ha) (B)	Produit brut total (€) (C = A x B)	Surface auto-consommée (aliment bétail)
<b>Légumes frais de plein champ</b>						
91630	Carotte de conservation	479	6 505			
91950	Brocoli	79	3 753			
92030	Chou-fleur	155	8 266			
92011	Chou pomme	127	3 230			
92540	Échalote	219	12 192			
92562	Endive racine	117	7 995			
93823	Oignon couleur	282	6 486			
94410	Poireau	257	18 846			
<b>Cultures fourragères</b>						
91451	Betterave fourragère	648	1 555			
92713	Chou fourrager	452	1 085			
93361	Mais fourrage	119	833			
94720	Prairie temporaire	75	788			
94700	Prairie permanente	42	378			
92173	Colza fourrager	43	275			
<b>Autres productions (à préciser)</b>						
					<b>TOTAL (€)</b>	

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (cocher les cases ci-dessous)

- Je demande (nous demandons)** à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles.
- J'atteste (nous attestons) sur l'honneur** l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes.
- Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide, à :**
- détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
  - informer la DDTM, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,
  - me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place,
  - employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités en cas de perte de fonds (dégâts relatifs au sols, ouvrages et cultures pérennes).

### J'autorise (nous autorisons) :

- la DDTM à consulter tout organisme (EC, OP, coopératives, acheteurs privés, douanes, ...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,
- la DDTM à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnisations perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,
- l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,
- la DDTM à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires.
- Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du(des) demandeur(s) :  
(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Demandeur concerné	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide, complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	Tous	<input type="checkbox"/>
Si vous n'avez pas de n° SIRET ni de n° PACAGE : copie de pièce d'identité	En cas de personne physique	<input type="checkbox"/>
K-bis	En cas de forme sociétaire	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance	Tous	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes (à préciser selon les cas)	Tous	<input type="checkbox"/>

**Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDTM.**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORET  
(articles L361-1 à 21 et D361-1 à R361-37 du Code rural)

## APICULTURE 2011

### DEMANDE D'INDEMNISATIONS DES PERTES DE RECOLTE DE MIEL PROCEDURE DES CALAMITES AGRICOLES

NOTICE EXPLICATIVE

#### Informations générales

Le dispositif de calamités agricoles mis en œuvre au titre de l'apiculture 2011 s'adresse aux producteurs agricoles spécialisés en production de miel et produits dérivés. En effet, les producteurs ayant d'autres productions rentreront difficilement dans ce dispositif compte tenu des conditions d'accès à la procédure (voir les critères indiqués ci-dessous).

L'attestation d'assurance incendie/tempête **valide** au moment du sinistre est indispensable pour bénéficier du présent dispositif.

#### Indemnisation des pertes de récolte de miel

Par arrêté ministériel du 25 octobre 2012, le caractère de calamités agricoles a été reconnu pour les dommages en apiculture liés à la sécheresse du printemps 2011 et aux températures fraîches de l'été 2011 subis par les apiculteurs du Morbihan sur l'ensemble de son territoire.

#### Qui peut être indemnisé ?

Cette indemnisation s'adresse à tout exploitant agricole (ou propriétaire) détenant 70 ruches et plus et justifiant d'une assurance incendie couvrant les éléments principaux de l'exploitation. Si l'exploitant apporte la preuve qu'il n'existe aucun élément d'exploitation assurable contre l'incendie, il peut prétendre à une indemnité (non majorée) s'il est garanti contre la grêle ou la mortalité du bétail au moment du sinistre. *La seule souscription d'une assurance «habitation» et/ou d'une assurance «responsabilité civile» ne permet pas de bénéficier du FNGRA.*

#### Sous quelles conditions ?

Pour donner droit à indemnisation, les pertes de récolte doivent représenter obligatoirement et de façon concomitante :

- ✓ au moins 30 % du produit brut de la production sinistrée, d'une part,
- ✓ au moins 13 % du produit brut théorique de l'exploitation suivant le barème des calamités agricoles en vigueur en 2011, d'autre part. Les aides directes seront intégrées par la DDTM.

Les pertes inférieures à 1 000 € ne seront pas indemnisées.

#### Retour des dossiers à la DDTM

L'imprimé dûment complété est à adresser, par voie postale, à la :

**DDTM du Morbihan**  
**Service de l'économie agricole**  
**11 boulevard de la Paix – BP 508 – 56019 VANNES CEDEX**  
**pour le 14 décembre 2012 au plus tard.**

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la DDTM au 02 97 68 21 94**